

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

22 JUIN 2016

Dossier complet le

22 JUIN 2016

N° d'enregistrement

FO4416P0038

1. Intitulé du projet

Création d'une zone d'activités sur la zone INA2b à HANGENBIETEN

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Deltaménagement

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LINGENHELD Matthieu

RCS / SIRET

44905632400022

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33° Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération.	Travaux, constructions ou aménagements réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération : soit crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 hectares et inférieure à 10 hectares et dont la SHON créée est inférieure à 40 000 mètres carrés.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La création de la zone d'activités au Sud de la commune vient compléter l'urbanisation existante dans la continuité des zones d'activités alentours et notamment de la tranche 1, longeant la RD221. Il s'agit de créer une vingtaine de lots allant d'une dizaine d'ares à plus de 1 hectare.

L'axe, accueillant un double sens de circulation, formera deux boucles. Il sera bordé de part et d'autres de cheminements réservés aux modes doux : on trouvera soit un trottoir séparé de la chaussée par une bande d'espaces verts, soit une piste cyclable.

Toutes les parcelles seront desservies par un axe viabilisé comprenant les réseaux d'assainissement séparatif, d'eau potable, d'électricité, de télécommunication, d'éclairage et de gaz.

4.2 Objectifs du projet

L'opération vise à ouvrir à l'urbanisation de nouveaux espaces, afin de répondre à une demande de terrains viabilisés destinés à l'activité économique sur le territoire de la commune d'HANGENBIETEN.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus sur une durée d'environ 12 mois, ils comprennent les phases suivantes :

- Travaux de terrassements : déblais - remblais, décapage,
- Pose des réseaux (AEP, assainissement, réseaux secs...)
- Fourniture et pose des bouches d'égout et avaloirs,
- Fourniture et pose de bordures, caniveaux et files pavés,
- Fourniture, transport et mise en œuvre des revêtements,
- Pose des mâts d'éclairage et plantation des espaces verts.

A noter que les travaux s'organiseront en deux grandes phases :

- Travaux de voirie provisoire,
- Travaux de voirie définitive.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La voirie créée sera utilisable et ouverte à tous (véhicules légers, véhicules lourds, piétons, cycles...). Elle permettra d'accéder aux nouvelles parcelles cessibles par deux circuits en boucle depuis un point de raccordement à l'Est (voirie de la tranche 1 de la zone d'activités et chemin menant à la zone d'activités existante rue des Champs).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'étude d'impact

Permis d'aménager

Dossier au titre de la loi sur l'Eau

Etude d'impact résiduel sur le Grand Hamster et son habitat

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface cessible	827.6 ares
Surface d'espaces publics	99.8 ares
Réserve foncière	9.6 ares
Surface totale du périmètre de projet	937 ares
Largeur de chaussée	7.00 m
Largeur de trottoir	1.40 m minimum
Largeur de la piste cyclable	3.00 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit "auf die Entzheimer strasse", accessible depuis la la RD221 via la tranche 1 de la zone d'activités et la rue des Champs à HANGENBIETEN

Coordonnées géographiques¹

Long. 7°36'56.7"E

Lat. 48°32'43.8"N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui ☐

Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet représente la tranche 2, d'une surface de 9,37 ha, qui vient compléter les 6,50 ha de la tranche 1, portant ainsi la surface totale de cette zone d'activités à 15,87 ha.

Ce site constitue la dernière poche d'urbanisation de la commune à vocation d'activités. Il est reconnu comme site de développement économique dans le document d'orientations générales du SCOTERS.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est actuellement occupé par une exploitation du sol agricole : culture intensive de maïs.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de HANGENBIETEN approuvé en 1979 et dont la dernière modification date du 20 août 2009

Règlement applicable à la zone du projet : INA2b - zone naturelle peu ou non desservie par les équipements publics, destinée à l'urbanisation pour des constructions à usage d'activités, tel que industriel, artisanal, de bureaux, de service, d'équipement collectif, de stationnement.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	ZNIEFF II : Milieux agricoles à grand hamster et à crapaud vert, au Sud de la Bruche
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	X	Une recherche et délimitation de zone humide a été réalisée en août 2015 suite à la caractérisation de zone humide potentielle indiquée sur le site Carmen de la DREAL Alsace. Les résultats indiquent que le projet se trouve dans une zone non humide (cf. annexe 9).
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X	☐	PPRn Inondation prescrit le 28/06/2011, bassin de risque Bruche Plan R11.3 Inondation approuvé le 25/11/1992, bassin de risque Bruche
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	X	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	X	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	X	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	X	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	X	Le zonage réglementaire qui définit le PER Inondation III et Bruche ne couvre pas le périmètre de la tranche 2. Par ailleurs, suite aux études définitives DHI pour le compte du SAGEECE Bruche-Mossig, il s'avère que le site de projet se situe également en dehors de l'aléa inondation (cf. annexe 10).

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	☐	La commune est concernée par le risque de transport de marchandises dangereuses par route.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	☐	La commune est classée en zone sismicité 3 (modérée), présente le risque de mouvements de terrain (tassements différentiels) et d'inondation (ruissellement, coulée de boue et crue par débordement lent). L'aménagement intégrera les contraintes techniques requises si le site de projet se révèle concerné.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	X	☐	Uniquement en phase chantier : bruits classiques de chantier avec travaux de jour (respect de la législation en vigueur).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	☐	L'aéroport et la voie ferrée se situent en limite Sud du site de projet.
	Engendre-t-il des odeurs ?	X	☐	Uniquement en phase chantier : faibles émissions liées à la circulation des engins à moteur du chantier.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	X	
	Engendre-t-il des vibrations ?	X	☐	Uniquement en phase chantier : vibrations limitées dans le temps.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☒ ☐ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐ ☒	☒	☐	En phase exploitation : éclairage de la voirie la nuit afin de sécuriser les circulations.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐ ☒	☐	☒	En phase chantier : les rejets polluants sont faibles, il s'agira d'émissions ponctuelles de poussières, liées à la circulation des engins de chantier.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☒ ☐ Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les rejets des eaux pluviales de voirie se feront après traitement et régulation dans le bras d'Altorf (ou Altorfer Graben) au Sud du site et les rejets des eaux usées se feront dans le réseau existant.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐ ☒	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐ ☒	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☒ ☐	☒	☐	La création de la tranche 2 de la zone d'activités au Sud de HANGENBIETEN vise à compléter l'urbanisation existante dans la continuité des zones d'activités existantes alentours. Elle se trouve à proximité de nombreuses infrastructures (gare, aéroport, autoroute...)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation du fichier national des études d'impact, il apparaît qu'il n'existe aucun projet connu à proximité dont les effets seraient susceptibles d'être cumulés avec les incidences du projet au sens du 4° de l'article R.122-5 du code de l'Environnement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact, en effet :

- En phase travaux, les effets sont réduits et limités dans le temps.

- En phase exploitation, les effets sont positifs : le projet s'insère dans une maille urbaine, il vient compléter les zones d'activités existantes alentours et s'inscrit notamment dans la continuité de la tranche 1. Il bénéficie d'une desserte optimale et la surface de plancher est inférieure à 40 000 m².

Le site ne présente pas de sensibilité environnementale particulière comme l'attestent les études d'incidence sur le Crapaud vert, le Grand Hamster et les zones humides (cf. annexes).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6 - Etude d'incidence sur le Crapaud vert, mai 2013, OTE
7 - Etude d'impact résiduel sur le Grand Hamster et son habitat, mai 2013, OTE
8 - Etude d'impact résiduel sur le Grand Hamster et son habitat, août 2015, Ecolor
9 - Recherche et délimitation de zone humide, août 2015, Ecolor
10 - Aléa inondation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☒

Fait à

Dabo

le,

20 10 6 2016

Signature

DELTAMENAGEMENT
9 A Rue Saint Léon IX
57850 DABO

